

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025

M. DE LAUNAY : Bonsoir, chers Collègues, on attaque ce petit Conseil municipal très technique. Je désigne Caroline GLIZE, Secrétaire de séance, en l'absence du benjamin et de la benjamine.

Absents excusés ayant donné délégation de pouvoir : Mme Brigitte NABET-GIRARD à qui je souhaite un prompt rétablissement, qui a donné pouvoir à Mme Karyn LARGOUET, M. Thierry DUBREUIL qui a donné pouvoir à M. Serge FLAHAUT, M. Philippe GIRARD a donné pouvoir à Mme Audrey COMBIER, M. Thierry DIRHEIMER a donné pouvoir à M. Gilles BOUEY, Mme Marylin GUIRIEC a donné pouvoir à M. Philippe BRARD, Mme Virginie VIDORRETA a donné pouvoir à Mme Caroline GLIZE, M. Clément MEZERGUE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Régis EMERIAU a donné pouvoir à M. Joël MASSY, M. André VEYSSIERE a donné pouvoir à Mme Sophie CARRERE, et M. Frédéric MALVILLE a donné pouvoir à Mme Aline FONTAINE. Beaucoup d'absents.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2024

M. DE LAUNAY : Procès-Verbal du 5 décembre, des remarques du côté d'Au Cœur d'Izon ? Pas de remarques, vous l'avez lu avec attention ?

Madame Sophie CARRERE : pas de remarques particulières.

M. DE LAUNAY : C'est parfait. Les registres vont circuler pour signature et j'attaque donc ce petit Conseil municipal exclusivement, quasi exclusivement consacré à des demandes de subventions, dans un contexte budgétaire pas facile du tout. Donc on va avoir besoin plus que jamais de subventions, mais plus que jamais on risque d'être douché à l'eau froide, mais on a quand même des subventions à présenter.

Le procès-verbal du 5 décembre est adopté.

1. Demande de subvention 2025 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Extension restaurant scolaire

M. DE LAUNAY : Demande de subvention pour démarrer au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'état, s'agissant de l'aménagement et de l'extension du restaurant scolaire. C'est un projet à 324 000 €. Je rappelle qu'il s'agit enfin de mettre aux normes le restaurant scolaire, de respecter les conditions réglementaires qui s'imposent à nous. Je rappelle à tout un chacun qu'il y a au moins 3 ans, nous avons été menacés de fermer le restaurant scolaire faute de mise aux normes donc ces travaux sont plus que jamais nécessaires. Il m'avait semblé, à titre personnel, que les premiers retours que nous avons eus à la suite de l'appel d'offres étaient excessifs et donc nous avons demandé aux services de manière très consensuelle de retravailler un petit peu le dossier pour voir si nous pouvions un petit peu tirer les prix, pas vers le bas, mais dans une enveloppe un peu plus raisonnable. C'est un échec puisque malgré tous nos efforts, à d'évidence, mettre ce restaurant aux normes va nous coûter très cher.

Nous sommes sur une opération qui représente quand même 324 000 € d'investissement hors taxes. Nous sollicitons l'état à hauteur de 113 000 € soit 35 % de l'investissement. Nous sommes accompagnés par le Conseil Départemental de la Gironde, nous serons accompagnés en principe par le Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 40 500 € soit 12 % de l'investissement, ce qui ferait idéalement un autofinancement pour la commune à hauteur de 170 000 € soit 52 % de l'investissement total. Delphine peut-être un petit mot sur ce projet que tu maîtrises mieux que moi, s'il te plaît merci.

Mme FLOIRAT-RATTE : Oui en fait il est question de mettre aux normes puisque, comme tu le disais, nous étions menacés de fermer le restaurant scolaire puisque le principe de la marche en avant n'était plus respecté, et puisque le bureau et les vestiaires se trouvaient au sein de la cuisine. Cela fait plusieurs années que le bureau a été sorti donc Meryam, la responsable cuisine, n'est plus dans les locaux de la cuisine et va donc ailleurs. Les vestiaires se trouvent dans une réserve. Il est vrai, les conditions de travail des agents ne sont pas du tout aux normes, et puis ce n'est pas l'idéal pour elles donc il était indispensable, d'une part, d'aménager des vestiaires et des bureaux, mais surtout il fallait répondre à des règles d'hygiène ; de plus les zones de stockage étaient vraiment très petites puisque nous n'avions que des armoires frigorifiques et des congélateurs « maison ». Or, nous faisons quand même des repas pour 700 élèves par jour et c'est vrai que l'on ne voit cela nulle part ailleurs. Ce sont des chambres froides négatives/positives donc enfin nous allons pouvoir leur donner des conditions de travail honorables. De plus les travaux qui ont été faits cet été leur ont déjà permis de travailler dans de meilleures conditions puisque l'espace a été agrandi et elles ont plus de surface de travail pour travailler, voilà.

M. DE LAUNAY : Bien très bien, merci de cet éclairage. Delphine, je précise quand même que les conditions de travail actuelles restent honorables, que celles de demain seront au top et qu'évidemment nous prenons grand soin des gamins à qui nous faisons à manger tous les jours.

Je passe cette demande de subvention au titre de la DETR au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2. Demande de subvention 2025 – Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) – Construction d'un boulodrome**
- 3. Demande de subvention 2025 – Agence nationale du sport (ANS) – Construction d'un boulodrome**
- 4. Demande de subvention 2025 – Région Nouvelle-Aquitaine – soutien aux équipements sportifs – Construction d'un boulodrome**

M. DE LAUNAY : Autre demande de subvention concernant le boulodrome couvert qui va voir le jour en 2025. Nous avons 3 demandes de subvention à formuler, est-ce que vous m'autoriser à regrouper ces 3 délibérations en 1 ? Merci.

Première délibération qui concerne donc la dotation de soutien à l'investissement local la DSIL, auprès de l'état. Nous sollicitons l'état à hauteur de 102 278 € soit 35 % de l'investissement total qui représente quand même 292 000 € HT. Nous allons solliciter également l'agence nationale du sport, une fois encore, à hauteur de 58 445 € soit 20 % de l'investissement total. La région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 58 445 € soit 20 % de l'investissement total et si tout se passe bien, si nous arrivons à toper ces 3 subventions il nous restera à financer en autofinancement 73 055 € soit 25 % du budget total de cet investissement.

Je le dis d'entrée nous ferons tout pour obtenir ces 3 subventions, je ne serai pas surpris qu'on n'en obtienne aucune, compte tenu du contexte et je préfère l'annoncer en toute transparence, quand bien même n'obtiendrions-nous aucune subvention pour ce projet, néanmoins compte tenu de notre trésorerie et de l'état de nos finances nous aurons la capacité de réaliser cet investissement. Début des travaux prévu en septembre pour une livraison prévue en fin d'année 2025. J'insiste nous allons nous battre pour obtenir ces subventions, mais je pense que l'on devrait pouvoir y arriver même si aucune de ces institutions n'était au rendez-vous. L'idée c'est de miser sur la vie associative comme nous le faisons depuis le début du mandat, je regarde Gilles en particulier, mais c'est peu dire que les associations izonnaises sont plutôt bien traitées depuis notre élection ; d'améliorer les conditions de vie associatives, c'est un projet qualitatif, il a été exposé en Commission « Ville Durable » et je tiens à disposition de chacun les esquisses de ce projet dont le permis sera déposé de manière imminente. C'est un projet qui s'inscrit dans un cadre paysagé remarquable et il ne s'agit pas seulement de réaliser un investissement en faveur des amateurs de pétanque, loin sans faux. Cet espace de vie associative a pour vocation à profiter à tous les Izonnais. C'est un projet autour duquel nous avons quelques projets d'aménagement paysagé notamment l'intention d'implanter un nouvel îlot de fraîcheur qui sera remarquable et qui fera le bonheur, je l'espère, des Izonnais au cours des prochaines années. Donc c'est vraiment un projet qualitatif. C'est un espace qui a pour vocation d'être ouvert à tous publics, et pas seulement, j'insiste, aux amateurs de pétanque. Et c'est un projet qui nous tient à cœur puisque, dans la globalité, il s'agit d'améliorer le site de Portès, mais également d'améliorer le parc d'Anglade et donc nous aurons l'occasion d'y revenir, sur les aménagements prévus sur ce parc d'Anglade, en lien avec Caroline notamment et le service espaces verts. Nous comptons bien rendre ce parc naturel, à vocation écologique, davantage attractif. Nous avons déjà commencé et nous allons poursuivre nos efforts sur ce site. Avez-vous des questions déjà peut-être sur ce projet et pour revenir sur l'objet précis de la délibération au sujet de ces 3 demandes de subvention au titre de la DSIL, l'agence nationale du sport et de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Madame Sophie CARRERE : Nous avons déjà vu ce projet en Commission Ressources donc non pas de questions.

M. DE LAUNAY : Très bien, effectivement ce projet a été abordé à maintes reprises en Commission Ressources et Commission Ville Durable et il a fait consensus. C'est d'accord pour tout le monde ? Très bien. Je passe ces 3 demandes de subvention au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

- 5. Demande de subvention 2025 – Conseil Départemental de la Gironde – Convention d'application n° 2 - 2025 avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)**
- 6. Demande de subvention 2025 – Agence de l'eau : Convention d'application n° 2 - 2025 avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)**

M. DE LAUNAY : Encore deux demandes de subvention, cette fois-ci concernant la Convention d'application financière avec le Conservatoire des espaces naturels. Je vous demande votre accord pour regrouper deux délibérations puisqu'il s'agit du même objet, avec l'accord de tout le monde, très bien, nous allons regrouper les deux demandes de subvention et je laisse la parole à Caroline GLIZE, s'il te plaît Caroline, merci.

Mme GLIZE : Oui donc je le rappelle, cela concerne les terrains acquis anciennement au propriétaire M. Bernard FEYDIEU qui représente une surface de 21 hectares dans la zone humide à conserver pour lequel nous avons conventionné pour 5 ans avec le conservatoire des espèces naturelles pour la bonne gestion de ces espaces. Donc la convention-cadre de 5 ans induit une convention financière annuelle que nous avons passée en Commission Ressources et en Commission Ville durable concernant donc ce plan de financement sur l'année 2025. Au cours de cette année 2025 seront notamment faits par le CEN des inventaires écologiques, des inventaires des odonates, la rédaction de diagnostics, des temps d'animation pour les écoles et les habitants et également toute la partie des rédactions support et comptes rendus. Il y aura également des actions de valorisation et de communication sur ces actions tout au long de l'année 2025 qui s'inscrivent en toute ligne logique dans la classe de biodiversité communale que nous avons démarrée.

Concernant ces deux demandes de subvention, il s'agit de financer en partie par l'agence de l'eau une demande de subvention à hauteur de 50 % pour un montant de 9 791 € et une subvention auprès des services du département de la Gironde à hauteur de 15 % du montant total soit 2 971 €. Ce qui nous laisserait un autofinancement à 34 % de la somme à supporter soit 6 820 € à notre charge. Donc nous vous demandons de bien vouloir accéder à ces demandes de subvention.

M. DE LAUNAY : Des questions peut-être ? Je vous en prie, Madame FONTAINE.

Mme FONTAINE : Oui bonsoir, la même question que ce que vous avez un peu évoqué pour le boulodrome. Si nous n'avons pas ces financements, est-ce que nous avons les moyens de budgéter ce programme tel qu'il a été présenté, entre autres, sur l'atlas de la biodiversité ? C'est quand même assez intéressant.

Mme GLIZE : Là il s'agit d'une demande de financement pour un projet qui est indépendant de l'atlas de la biodiversité. C'est corrélé puisque c'est une démarche globale sur la commune de préservation de nos espaces. Donc l'Atlas de la biodiversité, lui par ailleurs dont on a été lauréat, lui est subventionné. Là il s'agit d'un autre montant de subvention pour la partie conservation des espaces naturels avec lequel nous avons conventionné pour 5 ans et sur ces 5 ans, tous les ans, nous aurons une gestion financière à accepter sur les propositions qui seront fléchées par le CEN. Donc nous avions – quand nous avons fait l'acquisition, projeté de faire l'acquisition de ces zones humides à l'époque – bien échangé avec les services du département. Avec le conservatoire des espaces naturels, nous avons fait l'acquisition de ces parcelles en toute conscience, parce qu'elles ont un intérêt dans les écosystèmes, à préserver les zones humides, les bons fonctionnements de nos zones humides sur notre territoire, pour notamment pallier au risque inondation. Ce sont des financements qui ont déjà été anticipés, définis, et pour lesquelles cette année nous avons une demande un peu plus conséquente que l'année précédente. Des subventions un peu moindres à aller obtenir aussi donc notre autofinancement reste un peu plus élevé. Mais nous avons fait consensus au sein de la Commission, nous avons accepté cet autofinancement.

Mme FONTAINE : S'il n'y a pas de subvention, nous prendrons en charge la totalité de la somme au niveau communal.

Mme GLIZE : Tout à fait puisque ce sont des gestions qui sont nécessaires pour nos écosystèmes.

Mme FONTAINE : Tout à fait d'accord.

M. DE LAUNAY : Donc oui nous irons, nous pouvons être très optimistes s'agissant de la subvention sollicitée auprès de l'agence de l'eau, qui à ma connaissance, n'a pas ses crédits gelés. Je dis bien « à ma connaissance », j'y faisais allusion en préambule de ce conseil, aucune collectivité à ce jour n'a de confirmation, et aucune institution et agence, aucun syndicat mixte, aucun établissement public n'a à ce jour de confirmation, quant aux crédits qui sont alloués par l'état en 2025 pour des raisons évidentes. Néanmoins, la tendance n'est pas de « déplumer », si je puis dire, l'agence de l'eau. S'agissant du département, et compte tenu de la situation financière du département et de la conjoncture, une fois encore, je le répète ; la situation financière du département de la Gironde n'est pas due à une mauvaise gestion du département, le département est confronté à un effet ciseaux. Il est financé à hauteur de plus de 80 % par les droits de mutation, les honoraires de notaires, ce sont les recettes du département. Évidemment compte tenu du marché de l'immobilier depuis quelques années, les recettes du département ont fondu comme neige au soleil, et par ailleurs les dépenses du département ont augmenté à mesure que le département voit sa population augmenter et comme en moyenne il n'y a pas moins de 20 000 habitants de plus tous les ans en Gironde, inévitablement cela fait des coûts de fonctionnement supplémentaires. Cet effet ciseaux explique que le département soit contraint cette année de passer de 2 milliards de budgets à 1,800 milliard. Il y a des dépenses obligatoires sociales principalement qui sont incompressibles : les places handicapées, le RSA ou que sais-je, bref il faut accompagner ces personnes. C'est l'état qui oblige le département à accompagner ces personnes donc il le fait, et inévitablement le département doit baisser la voilure sur les autres volets plus volontaristes. Sur ce volet précis, il est possible que le département inévitablement baisse la voilure s'il y était contraint, je pense que c'est la tendance dominante, néanmoins nous présentons quand même la demande de subvention. Si la subvention que nous sollicitons auprès du département n'était pas au rendez-vous, cela nous obligerait à un effort de 10 000 € par an pour veiller à la conservation et à la valorisation d'une vingtaine d'hectares sur un site très sensible auquel nous sommes tous attachés autour de cette table. Sachant que nous nous étions engagés par ailleurs à préserver le cadre de vie des Izonnais. Il me semble qu'à 10 000 € de coût de fonctionnement par an, même si le contexte est très compliqué pour la commune, il me semble que nous pouvons parfaitement y aller.

Mme FONTAINE : Je suis tout à fait d'accord avec cette option.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie, nous passons ces demandes de subvention au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : J'enchaîne sur une petite APCP (Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement), Yannick CLAVIER, je t'en prie Yannick tu as la parole.

7. Autorisations de programme/Crédit de paiement (APCP)

M. CLAVIER : Merci, rapidement effectivement 2 APCP, une concernant l'opération 48, aménagement des abords de la médiathèque, des dépenses restent à payer sur l'année 2025 pour un montant de 22 781 €. Et concernant l'autre APCP « Ville sportive » opération numéro 50, lors de notre dernier Conseil municipal, je vous avais expliqué qu'avant le budget primitif 2025 nous avons le droit d'ouvrir un tiers de crédit par rapport à ce qui était inscrit au budget 2024. Donc nous avons des crédits à hauteur de 372 000 € avant le vote du budget 2025.

À ce jour effectivement la réalisation est importante au niveau de la Halle sportive, ces 372 000 € que nous avons ouverts ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses que nous avons à honorer, ce qui nous oblige à modifier la répartition des crédits de paiement pour l'opération 50 « Ville sportive », à savoir un montant qui reste à payer pour l'année 2025 de 1 million 455 431 € et évidemment ces crédits de paiement seront inscrits au budget primitif de 2025 et ces modifications d'APCP ont reçu un avis favorable lors de la Commission Ressources du 31 janvier. Merci.

M. DE LAUNAY : Merci, Yannick, je passe cet APCP. En substance le chantier Halle sportive va trop vite. Non, mais c'est assez rare pour être souligné et comme il va vite, parce que nous avons une météo clémente il faut le dire, il faut bien que l'on paye les prestataires et nous n'avons pas prévu suffisamment lorsque nous avons débloqué le premier tiers il y a quelques semaines. C'est d'accord pour tout le monde, il n'y a pas de questions ? Je la passe au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Convention de réalisation n° 33-24-023, avenant n° 1 entre la commune et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

M. DE LAUNAY : Autre délibération, au sujet d'un projet immobilier, de logements sociaux, 86 avenue des anciens combattants, c'est un projet qui a fait l'objet à plusieurs reprises et depuis vraiment très longtemps, de consultations régulières de la Commission Ville durable. Un projet autour duquel il y avait plutôt consensus. L'établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine qui a fait l'acquisition de la parcelle au départ et qui a coconstruit ce projet avec nous et avec le bailleur social qui a été retenu, à savoir Gironde Habitat. L'établissement Public Foncier et Gironde Habitat et nous-mêmes sommes confrontés à une augmentation du coût immobilier de ce projet qui n'était pas prévue, principalement, pour ne pas dire quasi exclusivement en raison des exigences de l'architecte des bâtiments de France. Préconisations de l'architecte des bâtiments de France, je rappelle qu'il s'agit d'un site protégé puisque l'église Saint Martin est dans un rayon de moins de 500 mètres et ce site étant protégé et l'architecte des bâtiments de France étant très exigeant ; nous pouvons saluer les exigences de l'architecte des bâtiments de France. Il s'avère que le projet est beaucoup plus cher que ce prévu au départ par Gironde Habitat. Par conséquent l'EPF nous sollicite pour que nous concluons un avenant à la convention qui nous lie à l'EPF. D'une part afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2025, et d'autre part et surtout afin que la commune s'engage à couvrir un déficit d'opération de 17 921,46 €. C'est très exactement cela que la commune s'engage à couvrir. Je rappelle qu'il s'agit de réaliser 12 logements sociaux et que le programme, d'un point de vue qualitatif en tous cas est plutôt remarquable. Si nous suivons les préconisations de l'ABF, ceux qui ne connaissent pas le sujet peuvent penser que c'est un projet de qualité, il me semble à titre personnel que demander à la commune de participer à ce projet à hauteur de 17 900 € ce n'est pas tout à fait excessif. Je n'ai pas le montant total du projet, mais là nous parlons d'un projet à plusieurs millions c'est évident. Sachant que l'EPF lui de son côté, pour que cette opération puisse sortir, a déjà mis, au pot si je puis dire, 240 000 € ; compte tenu des efforts qu'a réalisés l'EPF pour que cette opération puisse se réaliser.

Je me vois donc assez mal de dire à l'EPF « mon Conseil municipal est opposé à cet avenant dans la mesure où vous n'avez mis que 240 000 € et vous sollicitez 18 000 € de la part de la commune ». Voilà en gros les termes de cette convention que je vais passer au vote, à moins qu'il y ait des questions, des remarques sur cette convention. C'est bon pour tout le monde ? Pas de remarques ? Très bien je passe donc cette convention au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public en vue d'une cession – emprise du chemin rural situé à Anglumeau

M. DE LAUNAY : Autre délibération, concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable et nécessaire à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public en vue d'une cession, il s'agit d'un chemin rural situé à Anglumeau. Nous avons été sollicités par une entreprise du territoire. Nous pouvons la citer, l'entreprise MALTHA qui accueille quelques dizaines de camions tous les jours remplis de verre, sur certains créneaux de la journée, les camions ont pris la fâcheuse habitude de stationner sur le domaine public, sur la route d'Anglumeau. Stationnement qui pose un certain nombre de problèmes de sécurité routière et on a beau verbaliser, les rappeler à l'ordre, sur certains créneaux de la journée, régulièrement, cela génère des bouchons. Comme en plus cette route d'Anglumeau est beaucoup plus empruntée aujourd'hui qu'il y a quelques mois, en raison de la fermeture du pont Dubois, c'est ma faute, évidemment cela multiplie les problèmes. La direction MALTHA en a parfaitement conscience et MANUFACTURING, puisque je précise que MALTHA travaille principalement pour MANUFACTURING, MALTHA et MANUFACTURING nous ont sollicité pour qu'ils puissent construire un parking de l'autre côté de la route. Le problème est que sur ce parking, sur ces parcelles qui appartiennent à MANUFACTURING il y a un ancien chemin rural qui traverse ces parcelles. Donc pour que ce projet de parking puisse voir le jour il faut que préalablement nous cédions à MALTHA ou à MANUFACTURING la propriété de ce chemin rural.

Une observation : Ce chemin rural n'est plus emprunté par le public depuis des décennies, si bien que de fait n'étant plus utilisé par le public le déclasser et le céder à MANUFACTURING ne porterait strictement aucun préjudice à la population izonnaise. Je propose donc que l'on cède ce chemin rural, qu'on le désaffecte, dans un premier temps, du domaine public, et qu'on le décline, nous verrons plus tard, après l'enquête publique, à l'entreprise MALTHA ou à MANUFACTURING et donc il est nécessaire, puisqu'il s'agit de le déclasser, que s'ouvre une enquête publique préalable avant cette éventuelle désaffectation et cette éventuelle cession. Y a-t-il des questions sur ce projet, qui, encore une fois, a déjà été abordé en Commission Ville durable et qui a recueilli, me semble-t-il, l'assentiment d'à peu près tout le monde ? C'est d'accord pour tout le monde ? Pas de questions sur ce déclassement et sur cette enquête publique ? Très bien je passe donc au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Parfait. Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Avis sur une demande d'extension du périmètre du SDEEG

M. DE LAUNAY : Une autre délibération, le SDEEG sollicite l'avis de la commune d'Izon, s'agissant d'une demande d'extension du périmètre du SDEEG. Cher Serge, je t'en prie, tu as la parole.

M. FLAHAUT : Oui bonsoir, le 31 janvier la Commission Ressources a émis un avis favorable concernant cette demande d'extension. Vu les délibérations de 21 communes sur la liste des communes que vous avez dû recevoir dans le mail qu'a envoyé Karine. Délibération par laquelle ces communes ont demandé leur adhésion au SDEEG. Cette extension étant subordonnée à l'accord du Conseil municipal de chaque commune adhérente au SDEEG, environ 400 communes, il est simplement demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'adhésion de ces 21 communes au SDEEG et donc l'extension du périmètre du syndicat pour permettre à ces communes de bénéficier des avantages que nous avons déjà par le SDEEG.

M. DE LAUNAY : Sujet passionnant, le périmètre d'intervention du SDEEG, heureusement que Serge rapporte, merci beaucoup Serge. Des questions peut-être sur le périmètre du SDEEG ? Très bien, je passe donc cette délibération au vote, et on nous demande notre avis donc avis favorable à l'unanimité ? Tout le monde est d'accord, merci. Le SDEEG vous remercie et Serge également. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Renouvellement de la location du plan d'eau situé à Anglade au Comité social économique K.B.M, Informations diverses

M. DE LAUNAY : Autre délibération, la dernière de ce soir. S'agissant du renouvellement de la location du plan d'eau situé à Anglade, que l'on appelle communément le Lac de Mandron auprès du CSE, du Comité Social et Économique KBM donc. Le CSE de KBM a loué depuis, il y a de cela déjà plusieurs années, un contrat de location avec la commune d'Izon concernant ce plan d'eau. Jusqu'à présent, sauf erreur de ma part, nous étions sur des contrats de 3 ans et dans la mesure où nous sommes en fin de mandat je propose de reconduire ce contrat pour une seule année, il reviendra à nos successeurs de statuer sur l'avenir de ce lac Mandron. Je vous propose donc de renouveler cette location pour la durée d'un an aux mêmes conditions tarifaires que celles qui ont été votées il y a 3 ans, à savoir 3 500 € par an. Je sais qu'il y avait eu des demandes d'augmentation, mais pour l'instant on s'en tient à 3 500 € et peut-être que l'année prochaine nos successeurs passeront le tarif à 5 000 €, je ne sais pas. Des questions peut-être ? C'est bien je passe ce renouvellement de location au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Quelques informations pour terminer ce petit Conseil municipal. D'abord une première information concernant le pont Dubois, je sais que je suis régulièrement interrogé par les Izonnais sur le sujet. La question qui taraude chacun est : Quand est-ce que le pont du Bois va rouvrir ? Quand est-ce que les travaux vont avoir lieu et nous avons eu du nouveau ces derniers jours ? D'abord toutes les études environnementales commandées par l'état ont été réalisées. Nous avons procédé au dévoiement des réseaux de gaz, d'eau et le réseau de télécom va être fait très bientôt, c'est pour cela que certains l'ont vu, nous avons commencé quelques travaux autour du pont précisément.

Le dossier « loi sur l'eau » va être déposé auprès des services de l'état ce printemps, réglementairement il ne peut pas être déposé avant. Donc je pense que ce sera fait en avril et les services de l'état, principalement la DTM, je crois, vont instruire ce dossier en espérant qu'ils ne fassent pas de zèle évidemment. Si les services de l'état ne font pas de zèle, en principe, si tout se passe bien, les travaux devraient commencer en octobre 2025 et il devrait y avoir 1 mois, 1 mois et demi de chantier et donc nous pouvons espérer une réouverture du pont fin novembre 2025, pas avant ce n'est pas possible donc je croise les doigts pour qu'à la fin de l'année le pont soit ouvert.

Avez-vous des questions ? Je précise que ce n'est pas ma faute, je n'y peux rien, à part essayer d'accélérer le dossier, et c'est ce que je fais depuis plusieurs mois. Je ne peux rien faire d'autre. Y a-t-il des questions sur le pont Dubois ? Très bien.

Autre sujet, s'agissant du PLUi-HD, porté par la CALI. Il est prévu au Conseil Communautaire de la semaine prochaine, du 12 février. Le sujet sera à l'ordre du jour, ce sera très probablement la grosse délibération du Conseil Communautaire et ce PLU HD devrait donc être, je l'espère, arrêté et voté à l'occasion de ce Conseil Communautaire. S'en suivront une consultation des personnes publiques associées puis une enquête publique qui devrait démarrer en juin si tout se passe bien. Pendant cette enquête publique évidemment que tout un chacun pourra s'exprimer et nous espérons une approbation définitive du PLU HD en fin d'année 2025 du côté de la CALI. Je vous tiendrai régulièrement informés de l'évolution du dossier et il y a déjà eu une réunion ouverte à tous les élus il y a peu, je ne sais pas qui y était. Serge, Thierry, moi, peut-être Caroline. Suivez le dossier en tous cas. Pour l'instant l'engagement que j'avais pris et que nous avons pris à notre endroit me semble tenu. J'avais annoncé que 95 % de ce que nous souhaitons dans le cadre de la révision du PLU, peu ou prou, dans les grandes lignes en tous cas, à un ou deux détails près, par le règlement du PLU HD. C'est le cas, nos OAP ont été reprises, les zones AU ont été reprises, les zones 2AU ont été reprises avec cette contrainte que, faute d'eau potable, il sera compliqué de construire, mais cela n'est pas une nouveauté, donc pour l'instant, de mon point de vue d'éluzonnais, tous les feux sont au vert. Et je vous invite évidemment à suivre cela de près et notamment à m'accompagner lorsque l'enquête publique s'ouvrira. Nous pourrions toujours éventuellement faire des remarques en phase d'enquête publique, tous les Izonnais pourront formuler des observations dans le cadre de l'enquête publique, si tout se passe bien, à partir du mois de juin.

Autre information, s'agissant d'un autre dossier épineux, le dossier MALTHA, rappelez-vous la pollution qui se situe rue de Carreau, rue du pont du Bois. On nous avait promis une autre réunion publique pour rassurer les gens ou pas. Je le dis pour rassurer, pour l'instant les retours sont plutôt rassurants. J'avais relayé la parole de MALTHA avant la fin d'année 2025. Je viens d'expliquer une première fois que cette réunion n'avait pas pu avoir lieu parce que toutes les mesures prescrites à MALTHA n'avaient pas été réalisées, puis on m'a promis une réunion au mois de janvier et le sous-préfet m'a informé, il y a quelques semaines que cette réunion ne pourrait pas avoir lieu en janvier/février, mais qu'elle aurait lieu très probablement début mars. Tous les riverains du site concerné qui sont légitimement inquiets se le disent, tout le monde se passe le mot, tout le monde sera évidemment convié à cette réunion. Et l'idée de cette réunion c'est que MALTHA, le bureau d'étude et les services de l'état exposent en toute transparence, les résultats des investigations et des mesures de dépollution qu'a donné lieu ce dossier. C'est important d'y être. J'y serai, je vous invite à y être. J'ose espérer que les résultats seront plutôt rassurants pour tout un chacun.

Je ne peux pas terminer ce conseil sans rendre hommage à Gérard DELBERT. Vous savez que Gérard DELBERT est décédé il y a quelques jours, ces obsèques ont eu lieu avant hier. Il était le président de la société de chasse « Le fusil de Saint-hubert », voilà je ne peux pas conclure ce conseil sans rendre hommage à son engagement au service de tous les Izonnais, pas seulement les chasseurs, c'est vraiment quelqu'un qui était impliqué dans la vie de la commune. Qui est parti très vite et qui était d'une extrême générosité, c'est le souvenir que je garde de Gérard DELBERT, d'un grand cœur et au nom du Conseil évidemment j'ai présenté toutes nos condoléances à ses proches, qu'il s'agisse de sa famille ou de ses amis. Hommage à Gérard DELBERT.

Sur ce je vous remercie, je vous souhaite une belle soirée. Prochain Conseil municipal le 20 mars, consacré aux orientations budgétaires donc gros Conseil municipal très important, dans un contexte très compliqué. Nous en saurons plus d'ici là et je vous souhaite une très belle soirée.